



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 4 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE : PASSAGE EN CRISE SUR DEUX SECTEURS RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU SUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le Comité départemental « Ressource en Eau » s'est réuni ce vendredi 25 août pour examiner la situation hydrologique du département. Depuis le mois de juillet, la ressource en eau du département se dégrade lentement. Ce phénomène est dû à la période estivale accentuée par la forte évapotranspiration des derniers jours passés en canicule extrême. Les épisodes orageux de ce week-end ont entraîné des précipitations significatives sur une large partie du Nord Drôme, mais n'ont, toutefois, pas permis aux cours d'eau du sud-ouest du département de revenir à des niveaux corrects. **Le comité a ainsi été conduit à prendre les décisions suivantes :**

- Le maintien des restrictions en cours :
 - Le secteur Royans Vercors est maintenu en **vigilance**,
 - Le secteur de la Drôme est maintenu en **alerte renforcée**,
 - Le secteur de l'Aeygue est maintenu en **alerte renforcée**,
 - Le secteur de la Méouge est maintenu en **vigilance**,
 - L'ensemble du secteur de la Plaine de Valence est maintenu en **alerte**,
 - Le secteur du Roubion Jabron est maintenu **en alerte renforcée**,
 - L'ensemble du secteur de la Galaure - Drôme des Collines est maintenu en alerte renforcée (nappes et cours d'eau),

- Le passage en **crise** et le renforcement des restrictions sur :
 - Le secteur de la Berre
 - Le secteur du Lez

Le préfet de la Drôme, Thierry Devimeux, et les membres du comité ressources en eau appellent à une grande sobriété de tous les usages.



CONSÉQUENCES

Pour les secteurs qui sont placés en **crise**, tous les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, particuliers, etc.) sont soumis aux restrictions qui s'appliquent à leur catégorie.

A titre d'exemple, elles consistent en :

- l'interdiction d'irriguer en journée, sauf dérogation spécifique et réduction de 64 % des prélèvements d'eau issus de forage ;
- l'interdiction d'arroser les pelouses et les espaces verts, sauf pour les îlots de fraîcheur renseignés dans les plans communaux de sauvegarde. L'arrosage des potagers sera possible uniquement la nuit ;
- l'interdiction d'arroser les stades, toutefois un arrosage réduit au maximum pour les terrains de compétitions nationales ou internationales sera toléré ;
- la fermeture des stations de lavage;
- l'interdiction de remplir et de vidanger les piscines ;
- l'arrêt des prélèvements d'eau pour les entreprises qui ne sont pas engagées dans un plan de sobriété hydrique.

DES OUTILS POUR INFORMER LE GRAND PUBLIC

Deux outils, dont les données sont renseignées par les directions départementales des territoires dès que les arrêtés préfectoraux sont signés, sont à la dispositions des drômois.

La plateforme VigiEau permet de s'informer sur les restrictions de l'usage de l'eau en vigueur en France en fonction de son adresse. Elle s'appuie sur la base de données Propluvia.

<https://vigieau.gouv.fr/>

La carte interactive disponible sur le site drome.gouv.fr a évolué et permet désormais aux usagers drômois de connaître les restrictions qui s'appliquent à leur situation personnelle, selon sa commune, son statut, son usage. Une foire aux questions est également disponible.

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau26/>

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Des fiches pratiques sont disponibles sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : <https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>

Le dossier complet "sécheresse" est accessible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-de-la-Secheresse>

Pour mémoire, le Comité départemental "ressource en eau" est composé de services et opérateurs de l'État, de représentants de collectivités territoriales, de représentants des commissions locales de l'eau et structures publiques de gestion de la ressource en eau et de représentants des usagers (industrie, agriculture, associations environnementales, pêcheurs, professionnels du tourisme, ...)

Il se réunit régulièrement, sous la présidence de la préfète de la Drôme, afin de suivre au plus près l'évolution de la sécheresse dans le département.